



**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 22 février 2024  
Convocation du : 15 février 2024  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le vingt-cinq janvier à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

**PRESENTS** : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Thomas BLACTOT, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE.

**EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Catherine DE PARIS, Ibtissam MARZAK-AFFAOU, Lahcem AIT EL HAJ, Philippe CATTOIRE, Véronique NAEYE, Carole CASIER, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Alexis DEBUISSON

DE24.14

**POINT JUSTICE**  
**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'AIDE AUX VICTIMES**  
**ET DE MÉDIATION**  
**CONVENTION DE PARTENARIAT ANNUELLE**  
*Autorisation - Approbation*

338

Dans le cadre des services proposés par le point-justice, la ville d'Armentières a conventionné depuis plusieurs années avec l'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation (AIAVM) afin que cette association assure des permanences hebdomadaires gratuites au bénéfice de la population.

Composée de professionnels juristes et psychologues, l'AIAVM a pour objectif de mettre en œuvre, gratuitement et en toute confidentialité, l'accompagnement des victimes d'infractions pénales et notamment les victimes d'accident de la circulation.

A titre d'information, sur l'année 2023: 37 permanences ont été tenues et 152 rendez-vous ont été pris.

Ce partenariat est formalisé par convention depuis 2012 et fait l'objet de l'attribution d'une subvention annuelle calculée sur la base d'un forfait unitaire révisable chaque année au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours, en fonction du recensement de la population.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention annuelle.

Les crédits sont inscrits au Budget 2024 sur la ligne 65748 (Fonction 11).

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,



**Alexis DEBUISSON**  
Secrétaire de Séance

Pour expédition, conforme,  
Le Maire,



**Bernard HAESBROECK**  
Vice-Président de la Métropole  
Européenne de Lille



point-justice



**CONVENTION ENTRE LA VILLE D'ARMENTIERES**

**ET**

**L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'AIDE AUX VICTIMES  
ET DE MÉDIATION**

**Année 2024**

Entre :

**L'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation (AIAVM)**

Dont le siège est à Lille, Maison de la Médiation et du Citoyen – Hôtel de Ville de Lille – Place Roger Salengro, représentée par son Président, **Monsieur Philippe DEPINOIS**

Et :

La **Ville d'ARMENTIERES** – Hôtel de Ville – Place du Gal DE GAULLE - 59427 ARMENTIERES, représentée par son Maire, **Monsieur Bernard HAESBROECK**

Il a été convenu ce qui suit :

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

Dans le cadre de son Point-Justice (P-J), la Ville d'ARMENTIERES sollicite l'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation afin de mettre à disposition tous ses services au bénéfice de ses habitants.

L'AIAVM procurera aux habitants d'ARMENTIERES une information sur leurs droits, une orientation vers les professionnels chargés de les mettre en œuvre et une aide dans l'accomplissement de leurs démarches.

L'AIAVM assurera également dans le cadre du P-J d'ARMENTIERES le traitement des mesures de médiation pénale que le Parquet de Lille voudra bien lui confier concernant des habitants de la commune.

L'AIAVM mettra enfin à disposition des usagers du P-J son pôle psychologique.

## **ARTICLE 2 – MODALITÉS D'EXÉCUTION DE LA PRESTATION**

L'AIAVM s'engage à recevoir, sur rendez-vous, tous les vendredis de chaque mois au sein du P-J d'ARMENTIERES entre 9H00 à 12H00 les victimes directes ou indirectes d'une infraction pénale. Le premier vendredi du mois la permanence sera assurée par un(e) psychologue, les autres vendredis par un(e) juriste de l'AIAVM.

Les permanences de l'AIAVM au sein du P-J d'ARMENTIERES feront relâche au mois d'août.

La Ville d'ARMENTIERES s'engage à mettre à disposition de l'AIAVM des locaux munis d'une ligne téléphonique et adaptés à la tenue des permanences, assurant notamment la confidentialité des entretiens.

### **ARTICLE 3 – MODALITÉS FINANCIÈRES**

La ville d'ARMENTIERES versera à l'IAVM une subvention annuelle calculée sur une base proportionnelle à son importance démographique au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2024, à concurrence de **0,25** centimes d'euros par habitant soit :

$$25.950 \text{ habitants} \times 0,25 \text{ euros} = \mathbf{6487,50 \text{ €}}$$

Il ne peut être demandé de manière directe ou indirecte une quelconque contribution financière aux personnes suivies par les services de l'IAVM.

### **ARTICLE 4 – PRESTATIONS ANNEXES**

L'IAVM pourra être sollicitée par la Ville d'ARMENTIERES pour toutes actions de formation ou de sensibilisation relatives à la victimologie et/ou le droit des victimes. Ces interventions feront alors l'objet d'un financement spécifique préalablement formalisé.

### **ARTICLE 5 – DURÉE**

La présente convention est conclue pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024. Elle est expressément reconductible à échéance annuelle.

Fait à Armentières, le janvier 2024, en deux exemplaires.

Pour l'IAVM  
Président,  
Philippe **DEPINOIS**

Pour la ville d'Armentières  
Le Maire,  
Bernard **HAESBROECK**

*Par délégation ,*

Directeur,  
Gilles **DUMÉZ**